



**n° 205**  
**29 juin**  
**2017**

---

*Pages 5257*  
*à 5284*

**UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université ([www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html](http://www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html)).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

## TABLE DES MATIÈRES

<b>DÉLIBÉRATIONS.....</b>	<b>5259</b>
Délibération n° 2017-06-26-2-2 : Orientations pour l'élaboration du budget 2018 de l'Université de La Rochelle.....	5259
Délibération n° 2017-06-26-2-3: Approbation de la convention entre l'Université de La Rochelle et la Communauté de Communes Aunis Atlantique (2017-2020).....	5261
Délibération n° 2017-06-26-3-2 : Tarifs de la plateforme de Spectrométrie Isotopique (LIENSs).....	5266
Délibération n° 2017-06-26-3-3 : Admissions en non-valeur.....	5267
<b>ARRÊTÉS.....</b>	<b>5269</b>
Arrêté n° 2017-313 du 19 juin 2017 relatif à l'annulation de délégation de signature non financière (Eric LUSSAN).....	5269
Arrêté n° 2017-314 du 19 juin 2017 relatif à l'annulation de délégation de signature non financière (Nathalie CADILHAC-GALLERENT).....	5269
Arrêté n° 2017-315 du 19 juin 2017 portant délégation de signature non financière (Nathalie CADILHAC-GALLERENT).....	5270
Arrêté n° 2017-327 du 26 juin 2017 relatif à l'annulation de la délégation de signature financière (ERIC LUSSAN).....	5271
Arrêté n° 2017-328 du 26 juin 2017 relatif à l'annulation de la délégation de signature financière (NATHALIE CADILHAC-GALLERENT).....	5271
Arrêté n° 2017-329 du 26 juin 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (NATHALIE CADILHAC-GALLERENT).....	5272
Arrêté n° 2017-322 du 22 juin 2017 annule et remplace l'arrêté n° 2017-269 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise.....	5273
Arrêté n° 2017-323 du 22 juin 2017 annule et remplace l'arrêté n° 2017-270 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale.....	5275
Arrêté n° 2017-324 du 22 juin 2017 annule et remplace l'arrêté n° 2017-268 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention droit du numérique parcours Tiers de confiance et sécurité numérique.....	5277
Arrêté n° 2017-325 du 22 juin 2017 annule et remplace l'arrêté n° 2017-271 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel.....	5279
Arrêté n° 2017-326 du 22 juin 2017 annule et remplace l'arrêté n° 2016-531 relatif à la nomination du jury de délivrance de la licence du domaine droit, économie, gestion, mention droit.....	5281
Arrêté n° 2017-333 du 26 juin 2017 portant proclamation des résultats de l'élection des directeurs de départements de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines de l'université de La Rochelle.....	5283

## DÉLIBÉRATIONS

### Délibération n° 2017-06-26-2-2 : Orientations pour l'élaboration du budget 2018 de l'Université de La Rochelle

Séance du 26 juin 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,  
Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 24 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions,

APPROUVE les orientations pour l'élaboration du budget 2018 jointes à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 26 juin 2017.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

### Les axes majeurs pour l'élaboration du budget 2018 de l'Université de La Rochelle

#### 1- Les ressources humaines

**Une campagne d'emplois de titulaires pour la rentrée 2018 restreinte et ciblée est envisagée**, peut-être au prix d'un déficit de fonctionnement. La campagne ne devra pas alourdir la masse salariale par création de nouveaux emplois.

**Une politique scientifique soutenue** : augmentation du nombre de thèses financées par l'établissement ; mise en place d'un dispositif d'incitation à la recherche pour les nouveaux EC arrivants.

**Une attention marquée vers les personnels BIATSS** : 100 000 euros pour la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique (RIFSEEP).

#### 2- Le projet d'établissement

**Le recrutement d'un cabinet extérieur pour accompagner la mise en œuvre** – 100 000 euros

#### 3- L'investissement

Une politique d'investissement maintenue au niveau de 2017 : 500 000 euros pour le PPI ; 130 000 euros pour la COSITICE

#### 4- La prise en compte de l'augmentation des charges de fonctionnement

L'adhésion à la COMUE d'Aquitaine

L'augmentation de la redevance Cocktail

L'adhésion au service universitaire mutualisé des pensions (SUMP) de Bordeaux

L'achat d'un logiciel d'emplois du temps pour la rentrée 2018

L'augmentation des redevances et maintenances diverses

#### L'élaboration de la campagne d'emplois

- Une campagne d'emplois organisée en deux temps pour tenir compte du calendrier de la première campagne des emplois du second degré
- Un premier volet dédié aux emplois de titulaires, organisé avant fin septembre
- Un second volet se déroulant en octobre novembre pour décider des modalités d'utilisation des emplois vacants (CDD ou heures complémentaires). Ce second temps est concomitant à la construction globale du BI 2018 et tient compte de l'équilibre général du budget

## L'élaboration de la campagne d'emplois des titulaires

Une campagne d'emplois des titulaires organisée autour de trois priorités :

- **La spécialisation de la recherche**
- **La transformation pédagogique et la mission de service public de l'Université**
- **Le pilotage et l'accompagnement du changement**

### Rappel de la notion de bien commun

Des tableaux d'emplois vacants ou susceptibles de l'être, modifiés par rapport aux années passées

Un tableau d'expression des besoins adapté aux modalités de cette campagne

**Des réunions de dialogue de gestion profondément modifiées** : une réunion collective par axe de la campagne, précédée d'une réunion plénière le 4 juillet de 13h30 à 15h

- **Axe spécialisation de la recherche** – 5 juillet 9h-12h – Invités : les directeurs de composantes, les assesseurs pédagogie, les assesseurs recherche, les directeurs des unités de recherche
- **Axe Transformation pédagogique et mission de service public** – 12 juillet 9h-12h – Invités : les directeurs de composantes, les assesseurs pédagogie, les assesseurs recherche, les directeurs des services communs
- **Axe pilotage et accompagnement du changement** – 4 juillet 15h-17h – Invités : les directeurs de composantes, les RAF, la R1, les directeurs de services communs

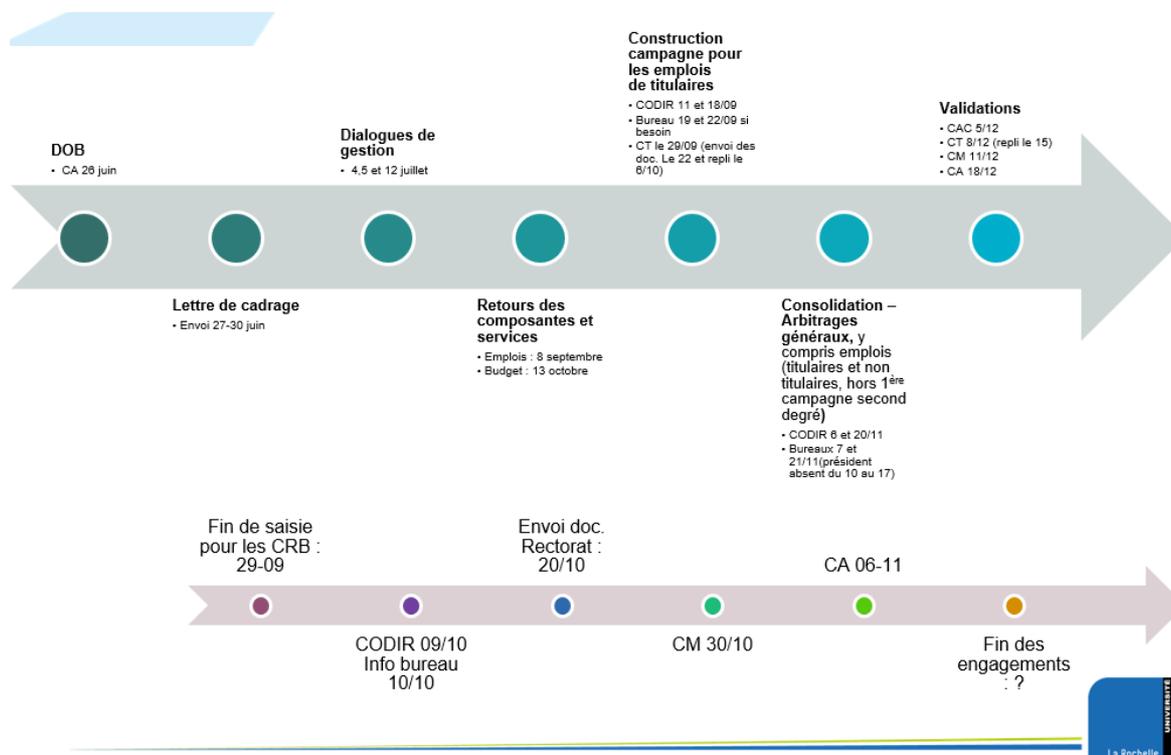
Rappel : la campagne d'emplois ne doit pas alourdir la masse salariale par création de nouveaux emplois.

Les UMR et les services communs feront remonter leurs besoins par le biais du tableau d'expression des besoins. Pour les unités de recherche non UMR, les besoins seront agrégés avec ceux de la composante de rattachement et remontés après échange avec la ou les composantes.

Tous les tableaux d'expression des besoins seront priorisés. La date limite de transmission à la DRH est fixée au 8 septembre (voir la diapo calendrier)

Il n'y aura pas d'effet mémoire du classement de cette année pour les années suivantes, si au final l'ensemble des emplois classés fin septembre ne pouvaient pas être validés dans la campagne d'emplois définitive, compte tenu des éléments financiers.

## Calendrier prévisionnel de construction du BI 2018 et du BR2 2017



---

**Délibération n° 2017-06-26-2-3: Approbation de la convention entre l'Université de La Rochelle et la Communauté de Communes Aunis Atlantique (2017-2020)**

**Séance du 26 juin 2017**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE la convention entre l'Université de La Rochelle et la Communauté de Communes Aunis Atlantique (2017-2020) jointe à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 26 juin 2017.

Le président  
Jean-Marc Ogier

Communauté de Communes Aunis Atlantique  
Université de La Rochelle

Convention 2017-2020

---

**Entre :**

**La Communauté de Communes Aunis Atlantique**

Située 113 Route de la Rochelle, 17230 Marans  
Représentée par son Président M. Jean-Pierre Servant  
Ci-après dénommée « la Communauté de Communes »,

**ET**

**L'Université de La Rochelle, Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,**

Située 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE  
Représentée par son Président Monsieur Jean-Marc OGIER,  
Ci-après dénommée « l'Université »,

**Préambule**

La formation initiale ou continue, la recherche, et l'innovation sont des éléments essentiels pour tout développement territorial, et la Communauté de Communes dans son Projet de Territoire, a fait de la coopération avec l'Université, du renforcement des liens entre les entreprises et le monde universitaire et de la contribution à la formation des étudiants des enjeux stratégiques.

La Communauté de Communes opère donc le choix de développer des partenariats avec l'Université de La Rochelle pour favoriser la formation des jeunes et des professionnels et l'innovation sur le territoire.

Les priorités retenues pour le développement du territoire portent sur l'environnement et le développement durable avec la protection de son littoral, le tourisme, le développement économique, la transition énergétique et la lutte contre la fracture numérique, en particulier par l'installation de réseaux à haut débit.

Les missions de formation tant initiale que continue, de recherche et d'innovation, font de l'Université un acteur important du développement économique et social du territoire et de son rayonnement national et international.

L'Université souhaite renforcer l'impact socio-économique de ses activités en faisant mieux connaître aux entreprises les services qu'apportent l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, et en élargissant et diversifiant ses partenariats. L'université, à travers les formations qu'elle dispense et les opportunités qu'elle offre d'accueillir des étudiants ou d'intégrer des diplômés, est une ressource de compétences de haut niveau, dont peuvent bénéficier les entreprises quelle que soit leur taille et leur activité. S'appuyant sur une politique de recherche déjà bien établie et reconnue par le CNRS, elle vise à se spécialiser sur l'environnement littoral durable, la transition énergétique et la transformation numérique, dans une démarche pluridisciplinaire qui intègre les Sciences Humaines et Sociales.

Les parties entendent donc développer des pratiques de coopération qui participent au développement économique et social du territoire d'Aunis Atlantique tout en favorisant la professionnalisation et l'insertion professionnelle des étudiants et la valorisation de la recherche.

C'est pourquoi, il est convenu ce qui suit :

### **Article 1. Objet de la convention**

Les parties conviennent d'un partenariat pluriannuel sur la période : 2017-2020. La Convention définit les axes sur lesquels la Communauté de Communes apporte son soutien financier à l'Université de La Rochelle. Elle fixe les modalités de cette coopération et sa promotion.

### **Article 2. Les axes de ce partenariat**

#### ***Action 1. Formation des étudiants et insertion professionnelle***

L'Université et la Communauté de Communes associent leurs efforts et prennent des initiatives communes pour assurer l'information des jeunes du territoire et leur famille, sur l'offre de formation de l'Université, pour promouvoir la formation en alternance dans les filières concernées, développer les offres de stages et d'emplois, et ainsi favoriser l'insertion des étudiants sur le territoire.

Les partenaires conviennent d'œuvrer ensemble à l'extension du dispositif Pulpe au territoire de la Communauté Aunis Atlantique.

#### ***Action 2. Formation continue***

L'Université et la Communauté de Communes associent leurs efforts et prennent des initiatives communes pour encourager la formation des dirigeants, cadres et agents d'entreprises, de collectivités, d'associations, et leur accès aux formations continues dispensées par l'Université. Les formations sur catalogue ou formations sur mesure concernent : le bâtiment durable, les transitions énergétiques et environnementales, la transformation digitale, la gestion et le management, le droit, le tourisme et le patrimoine.

Le dispositif de Validation d'Acquis de l'Expérience que met en œuvre l'Université permet d'adapter les parcours de formation en vue de l'obtention de diplômes.

#### ***Action 3. Formations en alternance***

L'Université et la Communauté de Communes s'engagent mutuellement à travailler en étroite collaboration pour rapprocher les besoins en compétences des entreprises du territoire et les formations en alternance dispensées à l'Université, et ainsi :

- Offrir une meilleure lecture des compétences enseignées à l'Université dans le cadre de l'alternance ;
- Concourir à l'accomplissement des cursus des alternants en facilitant leur insertion dans les entreprises du territoire

Le Pôle Alternance propose 25 diplômes en alternance du bac +3 au Master et diplôme d'ingénieur couvrant 10 thématiques :

- Bâtiment, génie civil
- Agro-alimentaire, biologie
- Informatique, multimédia
- Marketing, communication
- Tourisme
- Environnement
- Droit, gestion, immobilier
- Langue, image, documentaire
- Culture
- « Divers technique » : optique, contrôle qualité.

#### **Action 4. Recherche-Innovation**

L'Université et la Communauté de Communes associent leurs efforts pour favoriser les relations entre les laboratoires de recherche de l'Université et les entreprises du territoire, avec l'idée d'élargir et de diversifier les partenariats de recherche pour permettre la valorisation de la recherche, le transfert de technologies, et le développement des relations à l'international.

L'Université entend spécialiser ses activités dans trois directions principales :

- Transition environnementale : bio-diversité ; littoral-trait de côte ; biotechnologie/santé ; ingénierie de la mer
- Transition énergétique : éco-efficacité, durabilité des matériaux et structures bâties...
- Transition numérique : dématérialisation des données ; sécurité numérique ; ingénierie numérique, internet des objets...

Les thèmes privilégiés par la Communauté de Communes portent notamment sur :

- Le développement durable et la transition énergétique
- La protection du littoral
- L'appui aux filières économiques locales : matériaux, technologies de l'information et de la communication, numérique, performance énergétique, tourisme.
- La transition numérique du territoire.

La Communauté de Communes et l'Université contribuent à l'information des entreprises du territoire sur les dispositifs d'aide facilitant l'accès des entreprises à la Recherche, et sur l'accompagnement qu'apporte l'Université pour répondre aux besoins d'innovation des entreprises : projets tutorés, stages de masters, thèses de doctorat Cifre, les hackathons, bourses « Pulpe », journées portes ouvertes des laboratoires, et tout autre dispositif de ce type.

#### **Action 5. Participation à la Fondation de l'Université**

La Communauté de Communes devient membre de la Fondation de l'Université. Elle participe à ce titre aux réflexions stratégiques sur le développement de la Fondation. Elle est invitée de droit aux manifestations organisées sous l'égide de la Fondation : grandes conférences « Remue-Méninges », délivrées par des personnalités de premier plan, journées portes-ouvertes des laboratoires de l'université et tout autre événement de ce type. Elle est informée des activités de la Fondation, par le biais des documents de communication que celle-ci réalise.

**Article 3. Communication-Publicité**

L'Université et la Communauté de Communes s'engagent à assurer en commun la promotion de leur partenariat. L'Université s'engage à assurer la promotion de cette convention avec la Communauté de Communes auprès de ses usagers et de ses personnels, en associant au Comité de pilotage les services qui sont à impliquer dans sa mise en œuvre.

La Communauté de Communes s'engage à porter à la connaissance des élus, services communautaires, clubs d'entreprises habitants du territoire, les projets de l'Université, notamment ceux réalisés dans le cadre de ce partenariat.

Les deux parties autorisent l'utilisation de leur logo respectif dans les documents de promotion des actions communes dans le respect de leur charte graphique.

**Article 4. Pilotage de la convention**

Il est créé entre les parties un comité de pilotage pour mettre en œuvre et assurer le suivi de la présente convention : programmation des activités, évaluation de l'avancement des projets, échanges d'information sur des projets communs.

Ce comité se réunit au moins deux fois par an et autant que de besoin à la demande d'une des parties. Il est préparé conjointement par les services de l'Université et ceux d'Aunis Atlantique.

**Article 5. Financement**

Le montant financier accordé chaque année par la Communauté de Communes à l'Université au titre de la coopération entre les deux parties est de 20 000€ par an.

Sur ce montant, un tiers, soit 6 600€ par an est alloué à la Fondation sur présentation d'une facture de l'Université. Ce montant sera versé dès la signature de la présente convention et à chaque date anniversaire de la convention sur présentation pour chaque versement d'une facture de l'Université.

Le reste de la somme est versé chaque année à réception de la facture de l'Université de la manière suivante :

- 70% après validation du programme d'action par les deux parties,
- 30% après production du bilan d'action par les deux parties.

A réception de la facture la Communauté de Communes procédera au versement de la somme due à l'Université par mandat administratif sur le compte ouvert au nom de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université de La Rochelle

- Titulaire du compte : Olivier AGNELY, Agent Comptable de l'Université de La Rochelle
- Nom et domiciliation : Trésorerie Générale de la Charente-Maritime 14 rue Réaumur - 17021 La Rochelle cedex.
- Code établissement : 10071
- Code guichet : 17000
- N° de compte : 0000 100 2127
- Clé RIB : 11

Des financements supplémentaires pour des actions n'entrant pas dans le programme d'action pourront être accordés pour la réalisation de projets spécifiques. Ils feront l'objet de conventions spécifiques.

**Article 6. Durée**

La présente convention entre en application à la date de sa signature et ce, jusqu'au 31 décembre 2020. Elle est renouvelable selon des modalités convenues d'un commun accord, c'est-à-dire par voie d'avenant. Elle est résiliable de la part de l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de trois mois.

**Article 7. Règlement des litiges**

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable leurs différends. Si des difficultés surviennent dans l'interprétation ou l'exécution d'une disposition de la présente convention ou d'un avenant de celle-ci le Président de la Communauté de Communes Aunis Atlantique et le Président de l'Université de La Rochelle se rapprochent pour un règlement amiable.

En cas de désaccord persistant, les litiges sont déférés au Tribunal administratif compétent.

**Fait à La Rochelle en deux exemplaires originaux**

Pour la Communauté de Communes  
Aunis Atlantique  
Le Président

Pour l'Université de La Rochelle  
Le Président

Jean-Pierre Servant

Jean-Marc Ogier

**Délibération n° 2017-06-26-3-2 : Tarifs de la plateforme de Spectrométrie Isotopique (LIENSs)**  
**Séance du 26 juin 2017**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3,  
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,  
Vu la délibération n° 2012-07-02-5-3 relative aux tarifs des plateformes de LIENSs,  
Vu l'avis du conseil de la Faculté des Sciences et Technologies du 28 avril 2017,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications des tarifs de la plateforme de Spectrométrie Isotopique (LIENSs), annexées à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 26 juin 2017.

Le président  
Jean-Marc Ogier

**Plateforme de Spectrométrie Isotopique**

Tarifs Spectrométrie Isotopique (€ HT, par échantillon prêt à l'analyse)						
Type d'analyse	Analyse élémentaire			Analyse thermo-chimique	GC-IRMS	Carbonates
Eléments	$\delta^{13}\text{C}$ , $\delta^{15}\text{N}$ , %C, %N*		$\delta^{34}\text{S}$ , %S*	$\delta\text{D}$ , $\delta^{18}\text{O}^*$	$\delta^{13}\text{C}$ , $\delta^{15}\text{N}^{\S}$	$\delta^{13}\text{C}$ , $\delta^{18}\text{O}^{\dagger}$
Matrices	Végétaux, animaux	Filtres, sédiments, enrichis	Tous échantillons	Eau, matières minérales et organiques	Composés dérivatisés	Coquilles, dents, foraminifères ...
<b>Internes LIENSs</b>	5,00	5,50	5,00	10,00	Analyse $\leq$ 1 heure : 15,00 euros de l'heure au prorata du temps Analyse $>$ 1 heure : 12,50 euros de l'heure au prorata du temps	7,00
<b>Internes ULR</b>	6,00	6,00	8,00	11,00	Analyse $\leq$ 1 heure : 16,00 euros de l'heure au prorata du temps Analyse $>$ 1 heure : 13,50 euros de l'heure au prorata du temps	8,00
<b>Externes publics</b>	7,50	8,00	15,00	15,00	-	11,00
<b>Externes privés</b>	12,00	13,00	20,00	30,00	-	20,00
* Tarifs incluant les capsules, les plaques de rangement, les consommables et l'usage des laboratoires de préparation						
$\S$ Tarifs de l'analyse, hors toute préparation						
$\dagger$ Préparation et analyse simultanée : nécessite un personnel hors plateforme						

**Délibération n° 2017-06-26-3-3 : Admissions en non-valeur****Séance du 26 juin 2017****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et R. 719-89,  
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,  
Vu l'avis favorable de l'agent comptable,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

PROPOSE au président de l'université, les admissions en non-valeur des créances suivantes :

Date	Références	Objet	DEBIT	CREDIT	SOLDE
31/12/2014	Compte 4161	Convention N° 13- P/FPC/00/ENT/143	1 825.00 €		1 825.00 €
31/12/2015 et 23/05/2016	Compte 4122	Contrat n° 15/P/VAE-RE/RE/IND/312 OR 575/991/2015 180.00 € OR 66/950/2016 420.00 €	600.00 €		600.00 €
Septembre 2015	Compte 51173	Contrat DAEU 14/PDAEU/IND/155 Rejet Echéance	1 100.00 €	1 033.33 €	66.67 €
2015/2016	Compte 51173	Droits universitaires 2015/2016	286.00 €		286.00 €
2015/2016	Compte 51173	Droits universitaires 2015/2016	431.10 €		431.10 €
2016/2017	Compte 51173	Contrat DAEU 16/P/DAEU/IND/215	366.66 €		366.66 €
2015	Compte 4162	Contrat DAEU 15/P/DAEU/IND/311	366.66 €		366.66 €
2015	Compte 4162	Contrat DAEU 14/P/DAEU/IND/318	366.66 €		366.66 €
2015	Compte 4162	Contrat DAEU 14/P/DAEU/IND/295	366.66 €		366.66 €

2015	Compte 4162	Contrat DAEU 14/P/DAEU/IND/407	366.67 €		366.67 €
2014	Compte 4162	Convention Formation 13/P/FPC/00/ENT/090	1 950.00 €		1 950.00 €
2015	Compte 4161	Conventions Formation : 14/A/FPC/00/ENT/181 14/A/FPC/00/ENT/055 14/A/FPC/00/ENT/060 14/A/FPC/00/ENT/061 14/A/FPC/00/ENT/059 14/A/FPC/00/ENT/062	7000.00 €		7 000.00 €
<b>TOTAL</b>					<b>13 992.08 €</b>

Fait à La Rochelle, le 26 juin 2017.

Le président  
Jean-Marc Ogier

**ARRÊTÉS****Arrêté n° 2017-313 du 19 juin 2017 relatif à l'annulation de délégation de signature non financière (Eric LUSSAN)****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2,  
Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE****Article 1**

La délégation de signature non financière accordée par arrêté n° 2016-337 du 26 avril 2016 à Eric LUSSAN est annulée à compter du 1er septembre 2017 ; l'intéressé quittant ses fonctions de responsable administratif et financier de l'UFR Droit, sciences politique et de gestion.

**Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 19 juin 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

**Arrêté n° 2017-314 du 19 juin 2017 relatif à l'annulation de délégation de signature non financière (Nathalie CADILHAC-GALLERENT)****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa,  
Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE****Article 1**

La délégation de signature non financière accordée par arrêté n° 2016-324 du 26 avril 2016 à Nathalie CADILHAC-GALLERENT est annulée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ; l'intéressée quittant ses fonctions de responsable du service des affaires juridiques et statutaires.

**Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 19 juin 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

**Arrêté n° 2017-315 du 19 juin 2017 portant délégation de signature non financière  
(Nathalie CADILHAC-GALLERENT)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2,  
Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Délégation est donnée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à Madame Nathalie CADILHAC-GALLERENT, responsable administrative et financière de l'UFR Droit, sciences politique et de gestion, pour signer au nom du président de l'université, les documents suivants :

- les relevés de notes à l'exception des relevés de notes des étudiants d'échanges,
- les attestations de réussite,
- les conventions de stage, à l'exception des conventions de stage des doctorants qui partent en stage à l'extérieur de l'université,
- les conventions de stage de tutorat,
- les attestations de présence,
- les attestations d'assiduité,
- les décisions relatives aux demandes de réorientation interne,
- les décisions relatives à l'accueil d'étudiants venant d'une autre université, avec validation d'études,
- les notifications des décisions de jury de validation d'études,
- les demandes d'admission préalable à l'inscription en premier cycle,
- les arrêtés d'attribution de bourses de stages et de mobilité pour des stages obligatoires effectués en France,
- les conventions de mise à disposition ponctuelles de locaux de l'UFR à des tiers et à des associations étudiantes de l'ULR.

**Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 19 juin 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

**Arrêté n° 2017-327 du 26 juin 2017 relatif à l'annulation de la délégation de signature financière (ERIC LUSSAN)****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE****Article 1 : ANNULATION DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

La délégation de signature accordée par arrêté du 10 Janvier 2017 n° 2017-029 à Monsieur ERIC LUSSAN, responsable des services administratifs et financiers Faculté de droit, de Science Politique et de Gestion, est annulée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**Article 2 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 26 juin 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-328 du 26 juin 2017 relatif à l'annulation de la délégation de signature financière (NATHALIE CADILHAC-GALLERENT)****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE****Article 1 : ANNULATION DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

La délégation de signature accordée par arrêté du 10 Janvier 2017 n° 2017-009 à NATHALIE CADILHAC-GALLERENT, responsable des affaires juridiques et statutaires, est annulée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**Article 2 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 26 juin 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

**Arrêté n° 2017-329 du 26 juin 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (NATHALIE CADILHAC-GALLERENT)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE**

**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière pour les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et « GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle à NATHALIE CADILHAC-GALLERENT, responsable des services administratifs et financiers de la Faculté de droit, de Science Politique et de Gestion.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante : CRB05/CEIR CRB05/CEJEP – CRB05/CEREGE – CRB06 et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**Article 2 : FONCTIONNEMENT (HORS MISSION) ET ÉQUIPEMENT**

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros H.T., les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- la constatation du service fait,
- la facturation de prestations externes,
- Toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

**Article 3 : MISSIONS**

a)-Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zone dite « à risque » déconseillée par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zone dite à risque identifiée par le Ministère des Affaires Étrangères,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b)-Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

**Article 4 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 26 juin 2017

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-322 du 22 juin 2017 annule et remplace l'arrêté n° 2017-269 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury du semestre 1 session 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Isabelle Boucobza, professeur des universités, présidente  
Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences  
Stéphane Pinon, maître de conférences  
François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury du semestre 1 session 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Laurent Bordereaux, professeur des universités, président  
Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences  
Stéphane Pinon, maître de conférences  
François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury du semestre 2 session 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

François-Xavier Morisset, maître de conférences, président  
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences  
Linda Arcelin, maître de conférences  
Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury du semestre 2 session 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Agnès De Luget, maître de conférences, présidente  
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences  
Linda Arcelin, maître de conférences  
François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Linda Arcelin, maître de conférences, présidente  
Bruno Rivière, professeur associé

Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences  
François Venditozzi, avocat

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise mention droit de l'entreprise en session 1 est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

François-Xavier Morisset, maître de conférences, président  
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences  
Linda Arcelin, maître de conférences  
Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise mention droit de l'entreprise en session 2 est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Agnès De Luget, maître de conférences, présidente  
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences  
Linda Arcelin, maître de conférences  
François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Linda Arcelin, maître de conférences, présidente  
Bruno Rivière, professeur associé  
Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences  
François Venditozzi, avocat

## **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

## **Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 22 juin 2017.

Le président  
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2017-323 du 22 juin 2017 annule et remplace l'arrêté n° 2017-270 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury du semestre 1 session 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Isabelle Boucobza, professeur des universités, présidente

Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences

Stéphane Pinon, maître de conférences

François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury du semestre 1 session 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Laurent Bordereaux, professeur des universités, président

Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences

Stéphane Pinon, maître de conférences

François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury du semestre 2 session 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

François-Xavier Morisset, maître de conférences, président

Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences

Linda Arcelin, maître de conférences

Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury du semestre 2 session 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Agnès De Luget, maître de conférences, présidente

Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences

Linda Arcelin, maître de conférences

François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master droit, économie, gestion mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Laurent Bordereaux, professeur des universités, président

Agnès Michelot, maître de conférences

Alice Mazeaud, maître de conférences  
Magalie Florès-Lonjou, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale en session 1 est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

François-Xavier Morisset, maître de conférences, président  
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences  
Linda Arcelin, maître de conférences  
Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale en session 2 est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Agnès De Luget, maître de conférences, présidente  
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences  
Linda Arcelin, maître de conférences  
François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Laurent Bordereaux, professeur des universités, président  
Agnès Michelot, maître de conférences  
Alice Mazeaud, maître de conférences  
Magalie Florès-Lonjou, maître de conférences

## **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

## **Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 22 juin 2017.

Le président  
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2017-324 du 22 juin 2017 annule et remplace l'arrêté n° 2017-268 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention droit du numérique parcours Tiers de confiance et sécurité numérique**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury du semestre 1 session 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Isabelle Boucobza, professeur des universités, présidente  
Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences  
Stéphane Pinon, maître de conférences  
François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury du semestre 1 session 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Laurent Bordereaux, professeur des universités, président  
Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences  
Stéphane Pinon, maître de conférences  
François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury du semestre 2 session 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

François-Xavier Morisset, maître de conférences, président  
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences  
Linda Arcelin, maître de conférences  
Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury du semestre 2 session 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Agnès De Luget, maître de conférences, présidente  
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences  
Linda Arcelin, maître de conférences  
François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master droit, économie, gestion mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Linda Arcelin, maître de conférences, présidente

François-Xavier Morisset, maître de conférences

Mathieu Loriou, professionnel

Alain Bobant, huissier de justice, président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC)

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique en session 1 est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

François-Xavier Morisset, maître de conférences, président

Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences

Linda Arcelin, maître de conférences

Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique en session 2 est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Agnès De Luget, maître de conférences, présidente

Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences

Linda Arcelin, maître de conférences

François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Linda Arcelin, maître de conférences, présidente

François-Xavier Morisset, maître de conférences

Mathieu Loriou, professionnel

Alain Bobant, huissier de justice, président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC)

## **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

## **Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 22 juin 2017.

Le président  
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2017-325 du 22 juin 2017 annule et remplace l'arrêté n° 2017-271 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury du semestre 1 session 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Isabelle Boucobza, professeur des universités, présidente  
Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences  
Stéphane Pinon, maître de conférences  
François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury du semestre 1 session 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Laurent Bordereaux, professeur des universités, président  
Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences  
Stéphane Pinon, maître de conférences  
François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury du semestre 2 session 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

François-Xavier Morisset, maître de conférences, président  
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences  
Linda Arcelin, maître de conférences  
Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury du semestre 2 session 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Agnès De Luget, maître de conférences, présidente  
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences  
Linda Arcelin, maître de conférences  
François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Catherine Marie, professeur des universités, présidente  
Philippe Sturmel, maître de conférences  
Francette Fines, professeur des universités  
Didier Salvi, maître de conférences associé

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise mention justice, procès et procédures parcours droit processuel session 1 est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

François-Xavier Morisset, maître de conférences, président

Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences

Linda Arcelin, maître de conférences

Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise mention justice, procès et procédures parcours droit processuel session 2 est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Agnès De Luget, maître de conférences, présidente

Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences

Linda Arcelin, maître de conférences

François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Catherine Marie, professeur des universités, présidente

Philippe Sturmel, maître de conférences

Francette Fines, professeur des universités

Didier Salvi, maître de conférences associé

## **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

## **Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 22 juin 2017.

Le président  
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2017-326 du 22 juin 2017 annule et remplace l'arrêté n° 2016-531 relatif à la nomination du jury de délivrance de la licence du domaine droit, économie, gestion, mention droit**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, notamment son article 18,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury du semestre 1 session 1 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Emmanuel Savatier, maître de conférences, président

Isabelle Boucobza, professeur des universités

Jacques Bouineau, professeur des universités

Alice Mazeaud, maître de conférences

Le jury du semestre 1 session 2 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Emmanuel Savatier, maître de conférences, président

Catherine Marie, professeur des universités

Jacques Bouineau, professeur des universités

Alice Mazeaud, maître de conférences

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Emmanuel Savatier, maître de conférences, président

Catherine Marie, professeur des universités

Magalie Florès-Lonjou, maître de conférences

Wagdi Sabete-Ghobrial, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Burt Kasparian, maître de conférences, président

Jules Davis, enseignant chercheur contractuel

Catherine Marie, professeur des universités

Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine, droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Burt Kasparian, maître de conférences, président

Francette Fines, professeur des universités

François Goliard, maître de conférences

Catherine Marie, professeur des universités

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Marie-Luce Bernard-Vincent, maître de conférences, présidente  
Laurent Bordereaux, professeur des universités  
Anne-Claire Arrighi, enseignant-chercheur contractuel  
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Marie-Luce Bernard-Vincent, maître de conférences, présidente  
Stéphane Pinon, maître de conférences  
Céline Laronde-Clérac, maître de conférences  
Agnès Michelot, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de DEUG mention droit est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Burt Kasparian, maître de conférences, président  
Francette Fines, professeur des universités  
François Goliard, maître de conférences  
Catherine Marie, professeur des universités

Le jury qui délivrera le grade de licence droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Marie-Luce Bernard-Vincent, maître de conférences, présidente  
Stéphane Pinon, maître de conférences  
Céline Laronde-Clérac, maître de conférences  
Agnès Michelot, maître de conférences

## **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

## **Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 22 juin 2017.

Le président  
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2017-333 du 26 juin 2017 portant proclamation des résultats de l'élection des directeurs de départements de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines de l'université de La Rochelle**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les statuts de la Faculté des lettres, langues, arts et sciences humaines,  
Vu l'arrêté n° 2017-320 du 19 juin 2017 portant recevabilité des candidatures pour l'élection des directeurs de départements de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines de l'université de La Rochelle,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Considérant que les résultats du scrutin pour l'élection des directeurs de départements de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, auquel il a été procédé le 26 juin 2017 sont les suivants :

Département	Candidats au poste de directeur	Candidats au poste de co-directeur	Électeurs inscrits	Votants	Bulletins blancs et nuls	Suffrages valablement exprimés / nombre de voix obtenu
Département Sciences Humaines et Sociales	M. Jean-Michel CAROZZA		33	12	1	11
Département LEA	Mme Martine BREILLAC	M. Pierre-Henry DE BRUYN	42	32	2	30
Département Lettres Modernes	M. Yvan DANIEL	M. Serge LINKES	6	3	0	3
Département CUFLE	Mme Christelle MONTEIRO		6	5	3	2

En conséquence,

PROCLAME :

- M. Jean-Michel CAROZZA, élu directeur du département Sciences Humaines et Sociales,
- Mme Martine BREILLAC, élue directrice du département LEA et M. Pierre-Henry DE BRUYN co-directeur,
- M. Yvan DANIEL, élu directeur du département Lettres Modernes et M. Serge LINKES co-directeur,
- Mme Christelle MONTEIRO, élue directrice du département CUFLE.

**Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 juin 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER